



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan réseau Antares

Question écrite n° 25867

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le réseau de télécommunication Antares. La première plate-forme expérimentale de ce réseau a été ouverte en 2004 avant d'être généralisée par la DGSCGC à l'ensemble des acteurs de la sécurité civile en France pour permettre leur mise en réseau et leur interopérabilité. Aussi, il lui demande de lui présenter un bilan général d'Antares, d'évaluer sa pertinence auprès des services d'incendie et de secours et de préciser son coût. Il lui demande également si ce dispositif est satisfaisant.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2020, 92 services d'incendie et de secours (SIS) sont raccordés et contributeurs à l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) sur 94 possibles (les SIS ultramarins ne contribuent pas au financement de l'INPT). Il est prévu de faire migrer le SIS de Vendée en 2020. Le ministère de l'intérieur étudie également la migration du territoire de la Guyane sur l'INPT Outre-mer ce qui rendra possible le déploiement du réseau de télécommunications numérique ANTARES (adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours) au profit du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Guyane. La pertinence du système de communication auprès des SDIS est démontrée. ANTARES répond aux besoins fonctionnels de base exprimés par les SDIS au moment du lancement du programme. Même si aujourd'hui, la technologie permet d'offrir des services nouveaux (envoi de photos et de vidéos, connexion au réseau informatique métier, visio-conférence, etc.), ANTARES reste un système de communication opérationnelle cohérent avec l'activité des SDIS. L'INPT est résiliente et fiable. Son principal défaut est une couverture géographique moins étendue que les réseaux téléphoniques. Cependant, seules les zones difficiles d'accès avec une faible population sont encore mal couvertes. L'Etat maintient son niveau d'investissement pour lutter contre les zones blanches. Le coût d'ANTARES est maîtrisé. En 2019, les coûts de fonctionnement à charge de la sécurité civile pour le réseau INPT représentaient un montant de 14 890 000 euros. Sur ce montant, la contribution des SIS et du bataillon des marins pompiers de Marseille représente 11 775 889 euros. Il est à noter que les services d'aide médicale urgente contribuent également à hauteur de 1 500 000 euros par an et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris cotise pour 900 000 euros par an. Même si ANTARES est un système de communication ancien, il répond au principal besoin opérationnel des sapeurs-pompiers à savoir la communication par la voix via un réseau patrimonial, résilient, sécurisé, crypté et fiable. Son successeur (le réseau radio du futur) permettra à la sécurité civile de disposer de nouveaux services en adéquation avec l'état de l'art en 2020 dans le domaine des télécommunications.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25867

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 165

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4235